Image not found or type unknown

Remboursement de pret et incarceration

Par **farmtourister**, le **26/08/2013** à **18:01**

J'ai contracté de façon solidaire un pret immobilier avec mon ex femme. Après notre divorce, elle n'a plus rien voulu regler de celui ci... la banque nous a emmené au contentieux puis a la saisie de la maison. Cette saisie n'a malheureusement pas suffit a éponger la dette. Mon ex femme vient d'etre incarceré pour meurtre... vais je me retrouver avec l'integralité de la somme a rembourser ?

Merci pour les réponses

Par **youris**, le **26/08/2013** à **18:28**

bjr,
comme vous êtes solidaire du prêt, cela signifie que votre créancier peut s'adresser à n'importe lequel des emprunteurs pour la globalité de la dette.
vous pourrez vous retournez contre votre ex-épouse pour qu'elle vous rembourse sa part mais cela ne concerne pas la banque, vous devez donc rembourser la totalité de la dette, c'est la solidarité.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés